Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_126-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE – DESIGNATION DE REFERENTS COMMUNAUX POUR LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DES ESPECES ENVAHISSANTES A ENJEUX SUR LA SANTE HUMAINE (EESH)

N° Délibération CC/2026/126

EXPOSE DES MOTIFS

La présence croissante d'espèces à risques sanitaires, telles que le frelon asiatique, le moustique tigre et certaines espèces végétales invasives, constitue une menace pour la santé publique, la biodiversité et les activités humaines. Leur surveillance et leur gestion nécessitent une organisation coordonnée entre Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents. La désignation de référents communaux permettra d'assurer une vigilance renforcée, une meilleure circulation de l'information et une réactivité accrue sur le terrain. Cette structuration est indispensable pour prévenir les risques, accompagner les habitants et mettre en œuvre les actions recommandées. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'inviter chaque commune à nommer un référent élu et un référent technique.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_126-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

La présente proposition est la suivante :

- Montfort Communauté invite chaque commune membre à désigner deux référents communaux pour la surveillance et la gestion des espèces à risques sanitaires :
  - ➔ un référent élu, chargé du pilotage politique et de la coordination avec l'EPCI ;
  - ➔ un référent technique, chargé du suivi opérationnel sur le terrain.

	Référent	Frelon Asiatique	Ragondin	Moustique Tigre	Chenilles processionnaires	Espèces végétales
Montfort Communauté	Élu	Delphine DAVID				
	Technique	Service environnement + Service Nature + Service Techniques				
Bédée	Élu	Jean-Paul RONSIN				
	Technique	Service voirie domaine public				
Breteil	Élu	Titulaire : Ahmed AIDOUD Suppléante : Élodie BOUTTIER				
	Technique	Agent réf. Espaces verts				
Iffendic	Élu	René GUILLOIS				
	Technique	Agent réf. Espaces verts François BERNARD				
La Nouaye	Élu	Alban BERTHELOT Gaëlle NIGNOL-CRENN				
	Technique	Secrétaire de mairie				
Montfort-sur-Meu	Élu	Eric NEDELEC				
	Technique	Michel GUERIN (Service Espaces Verts)				
Pleumeleuc	Élu	Kevin MARIÉ				
	Technique	Olivier BOUILLET		David RABASTE	Olivier BOUILLET	
Saint-Gonlay	Élu	Jean-Claude DENIS				
	Technique	Anne DE ST-JEAN				
Talensac	Élu	Mathieu COLLET				
	Technique	Agents Espace verts + Gestionnaire environnement				

Les référents auront pour missions :

- D'assurer la vigilance et la remontée d'informations concernant : le frelon asiatique, le moustique tigre, les espèces végétales à enjeux sanitaires (ambroisie, berce du Caucase, etc.) ;
- De relayer les campagnes de prévention et de communication ;
- De participer aux actions de formation proposées par l'EPCI ou ses partenaires ;
- De coordonner les interventions techniques nécessaires sur le territoire communal.

Montfort Communauté assure l'accompagnement des communes, notamment par :

- La mise à disposition d'outils de communication,
- La diffusion des guides techniques,
- La coordination avec les organismes compétents (FDGDON, GDSA, ARS, etc.),
- L'appui à la mise en œuvre des actions de surveillance et de lutte.

A noter que les conventions de partenariats seront à renouveler fin 2026 entre Montfort Communauté, ses communes membres et les entreprises référencées sur le territoire.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les missions confiées aux collectivités territoriales en matière de prévention des risques sanitaires et environnementaux ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_126-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Vu les dispositifs nationaux et régionaux relatifs à la surveillance et à la lutte contre les espèces à risques sanitaires, notamment :

- *le Plan national de lutte contre le frelon asiatique ;*
- *les actions de surveillance du moustique tigre (Aedes albopictus) ;*
- *les recommandations nationales concernant les espèces végétales à risques sanitaires (ambroisie, berce du Caucase, etc.) ;*

Vu les missions d'appui technique assurées par FREDON Bretagne / FDGDON35, GDSA et les partenaires institutionnels dans le cadre de l'approche « One Health – Une seule santé » ;
Considérant que certaines espèces animales et végétales, locales ou exotiques, peuvent présenter un risque pour la santé humaine, la biodiversité et les activités économiques, et nécessitent une vigilance accrue ;
Considérant que la surveillance, la prévention et la sensibilisation constituent des leviers essentiels pour limiter leur propagation et protéger les populations ;
Considérant que la coordination Montfort Communauté, ses communes membres et les organismes compétents est indispensable pour assurer une gestion efficace de ces espèces ;
Considérant qu'il est nécessaire de désigner, au sein de chaque commune, des référents identifiés afin d'assurer :

- *la remontée d'informations,*
- *la coordination des actions de terrain,*
- *la sensibilisation des habitants,*
- *le lien opérationnel avec les services de l'EPCI et les organismes partenaires ;*

Étant entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve les missions telles que présentées ;
- approuve les référents nommés par leurs conseils municipaux ;
- décide de transmettre la présente délibération au organismes référents (FREDON Bretagne, FGDON 35, GDS Bretagne) ;

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,